



Aujourd’hui le 8 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 10 031 cas de personnes infectées au Québec, 632 personnes hospitalisées, 181 personnes aux soins intensifs et de 175 décès.

Il a rappelé que les personnes âgées sont plus à risques d’avoir de graves conséquences si affectées par le virus. Le premier ministre a confirmé que 89 % des personnes décédées avaient 70 ans et plus. Il a rappelé l’envoi de personnel hospitalier en renfort dans les CHSLD et le début du dépistage systématique de toutes les personnes dans les centres d’hébergement. Il a rappelé l’importance d’un respect strict des consignes pour protéger les aînés.

Il a affirmé qu’il fallait continuer les efforts pour freiner la propagation, mais aussi se préparer à la réouverture progressive des entreprises dans un contexte de maintien de la distanciation sociale. Il a indiqué que la consigne du 2 mètres allait demeurer pour des mois. Il a indiqué que la reprise dépendait également des solutions trouvées pour assurer le maintien de cette distance (transport en commun, écoles, services de garde, etc.).

Le premier ministre est revenu sur les scénarios présentés hier en indiquant que les données sur les hospitalisations et les soins intensifs étaient rassurantes en raison de la capacité du réseau de la santé de faire face au pire scénario. Il s’est montré optimiste face aux chiffres.

### MESURES POUR ASSURER LA PROTECTION DES AÎNÉS

La ministre de la Santé et des Services sociaux a rappelé les efforts déployés par le gouvernement les mesures mises en place pour protéger les aînés.

Elle a rappelé l’opération de redéploiement du personnel hospitalier vers les centres d’hébergement pour aînés, notamment 450 médecins, des infirmières et infirmiers, des préposés aux bénéficiaires et des gestionnaires. Elle a précisé que 500 infirmiers et infirmières s’étaient réinscrits à l’Ordre à la suite de l’appel du gouvernement. Ainsi, elle a annoncé la mise en place d’équipes dédiées par établissement et par unité, par zone froide et par zone chaude. Elle a rappelé la mise en place d’un dépistage systématique dans les CHSLD. Elle a assuré qu’un mot d’ordre avait été donné afin que les familles soient mieux informées de la santé de leurs proches.

## **WEBINAIRE - ÉVOLUTION DES PLANS D'ACTION POUR MAINTENIR LES SERVICES D'EAUX - PLANIFICATION ET MISE EN PLACE DES MESURES EXCEPTIONNELLES**

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite ses membres à participer à un webinaire gratuit proposé le jeudi 9 avril 2020 de 9 h à 10 h dans le cadre de la Série COVID-19.

Ce 3<sup>e</sup> épisode, offert en partenariat avec Réseau Environnement, présentera de l'information permettant la planification et la mise en place éventuelle de mesures exceptionnelles, selon les niveaux de risques. Il permettra également de faire une mise au point sur les considérations de santé publique et l'application des exigences réglementaires. Ce webinaire est destiné principalement aux municipalités qui ont un système de traitement et de distribution d'eau potable ou de captage et traitement des eaux usées.

Ce webinaire de 45 minutes suivi d'une période de questions de 15 minutes sera animé par :

- Alain Lalumière, chargé de projet Réseau Environnement
- Patrick Levallois, médecin-conseil en santé environnementale, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Ian Courtemanche, directeur adjoint, Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ), MELCC

La page d'inscription est accessible [ICI](#).

## **ADMISSIBILITÉ À LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE**

Dans notre infolettre du 7 avril, nous vous indiquions que nos démarches collectives semblaient porter fruit. En effet, le premier ministre Justin Trudeau a déjà annoncé des ajustements pour les travailleurs à temps partiel (10 heures et moins), notamment les pompiers volontaires. Nos interlocuteurs fédéraux nous ont assuré qu'une solution était en préparation pour les élus-es municipaux qui perdent leur principal emploi. Nous continuons nos démarches qui ont permis de porter au plus haut niveau nos demandes exprimées dans nos lettres du [27 mars 2020](#) et du [31 mars 2020](#). Nos revendications sont aussi l'objet de pourparlers entre les diverses formations représentées à la Chambre des communes. La Chambre devrait être appelée bientôt pour l'étude d'un projet de loi. Nous vous tiendrons informés de tout nouveau développement.

## **MESURES DE CONFINEMENT ADDITIONNELLES AU QUÉBEC**

Le gouvernement du Québec a annoncé hier que les résidents qui se trouvent sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs situé dans la région sociosanitaire du Bas-Saint-Laurent sont en confinement. Ainsi, les gens ne pourront plus quitter l'île ou y accéder, sauf pour les raisons suivantes :

- accéder à leur résidence principale;
- le transport de biens pour permettre la continuité de toute activité effectuée en milieu de travail dont les activités n'ont pas été suspendues;
- fournir des soins et services de santé;

- des raisons humanitaires;
- pour les travailleurs dans un milieu dont les activités n'ont pas été suspendues;
- avoir eu une autorisation spéciale du directeur de la santé publique pour des raisons exceptionnelles, qui peut être assortie de conditions pour protéger la santé de la population.

De plus, une ordonnance de la santé publique est désormais en vigueur pour l'accès au territoire des municipalités régionales de comté de Bellechasse, de L'Islet et de Montmagny, pour la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches.

Ces mesures font suite aux recommandations de la Direction nationale de la santé publique et vise à limiter les déplacements non essentiels et ainsi, protéger la population de la COVID-19. La Sûreté du Québec met en place des mesures pour limiter les déplacements qui seront contrôlés sur une base aléatoire par les forces policières.

Rappelons que les mesures instaurées ne visent pas les activités qui permettent d'obtenir et de fournir des soins et des services de santé, ni celles qui assurent le soutien humanitaire et les services essentiels pour la continuité de la chaîne d'approvisionnement de l'ensemble des régions du Québec. En limitant ainsi les entrées et les sorties, les autorités de santé publique croient pouvoir limiter et prévenir davantage la propagation de la COVID-19.

#### **Rappel des mesures de contrôle antérieures**

Le 28 mars dernier, il a été demandé à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité. Les déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail. Rappelons les régions et territoires visés depuis le 28 mars :

- Bas-Saint-Laurent;
- Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Abitibi-Témiscamingue;
- Côte-Nord;
- Nord-du-Québec;
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Nunavik;
- Terres-Cries-de-la-Baie-James;
- Outaouais;
- Laurentides;
- Lanaudière;
- Mauricie et Centre-du-Québec;
- Charlevoix;
- Rouyn-Noranda.

Aux limites de l'Ontario et de l'Abitibi, des points de contrôle sont installés afin de limiter les déplacements pour cette région du Québec qui est présentement en confinement. Des points de contrôle sont aussi en place entre le Québec et le Nouveau-Brunswick de même qu'entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.

Des contrôles routiers sont en cours à différents endroits stratégiques le long de la frontière américaine afin de sensibiliser les voyageurs provenant principalement des États-Unis aux mesures gouvernementales actuelles.

## **SOLIDARITÉ ET SOUTIEN AUX CAMIONNEURS (MESSAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS)**

Le ministère des Transports du Québec souligne la contribution des 42 municipalités qui font partie du réseau des Villages-relais du Québec dans le soutien qu'elles apportent aux transporteurs dans cette période de pandémie. Toutes les municipalités du Québec sont invitées à envisager la possibilité de mettre des services sanitaires à la disposition de ceux et celles qui continuent d'assurer le service essentiel de distribution des denrées alimentaires et des médicaments.

## **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNONCE DEUX MESURES ÉCONOMIQUES DESTINÉES AU SECTEUR FORESTIER**

Le Gouvernement du Québec a annoncé hier deux mesures économiques visant à donner un répit aux entreprises affectées par les impacts liés à cette situation exceptionnelle.

### **Un milieu de travail plus sécuritaire**

D'abord, pour assurer la réalisation sécuritaire des travaux sylvicoles en forêt, le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a amorcé l'évaluation des coûts additionnels engendrés par la mise en place de moyens visant à assurer la sécurité et la distanciation physique des travailleurs en sylviculture, tant dans les forêts publiques que privées. Ces coûts viendront bonifier les grilles de taux des travaux sylvicoles pour l'année 2020-2021. Cette mesure exceptionnelle permettra, entre autres, la mise en place d'initiatives liées particulièrement aux déplacements des travailleurs et à leur hébergement.

### **Report de la tarification des volumes récoltés**

Afin d'alléger le fardeau financier des entreprises et leur permettre d'avoir plus de liquidités pour traverser la crise, le ministre Dufour reporte jusqu'en septembre 2020 la facturation des volumes récoltés dans les forêts publiques au cours du mois de mars 2020 et des mois suivants. Les montants en jeu représentent environ 60 M\$ selon le taux de récolte des entreprises. La facturation ainsi suspendue sera par la suite étalée sur le reste de l'année 2020-2021.

## **POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a tenu à rappeler l'importance de ne pas se rassembler malgré la fête de Pâques.

Il a indiqué que son gouvernement poursuit les discussions avec les partis d'opposition pour rappeler le Parlement pour l'adoption d'un projet de loi le plus rapidement possible.

Il a annoncé un assouplissement des critères pour l'accès à la Subvention salariale d'urgence pour rendre admissibles plus d'entreprises. Ainsi, les entreprises devront démontrer une baisse de revenus de 15 % pour le mois de mars plutôt que de 30 %. De plus, les entreprises pourront utiliser les mois de janvier et février à titre de période de référence pour démontrer la perte de revenus. Pour les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance, ils auront le choix d'inclure ou d'exclure les subventions gouvernementales pour calculer leurs pertes de revenus. Le premier ministre a demandé aux entreprises d'utiliser cette aide pour réembaucher leurs employés.

Il a rappelé que certaines personnes n'étaient toujours pas admissibles aux mesures d'aide, notamment les pigistes, les professionnels des soins à domicile et ceux dont les heures ont été réduites à moins de 10 heures par semaine et assuré que son gouvernement travaillait pour trouver des solutions. Il a indiqué que des mesures supplémentaires pour aider les aînés vulnérables seraient annoncées prochainement.

Le premier ministre a annoncé des modifications temporaires au programme Emplois d'été Canada. Afin d'aider les jeunes et les PME affectées par la pandémie, les subventions salariales seront offertes jusqu'à 100 % du salaire minimum en vigueur, le programme sera prolongé jusqu'au 28 février 2021 et les entreprises pourront engager des étudiants à temps partiel.

Il a assuré que son gouvernement continuait de chercher des solutions pour aider ceux qui n'ont pas accès aux prestations.

Il a confirmé la réception de 500 000 masques.